

Annexe 4 – Evolution des contextes des mesures 11, 4.1, 6.1, 6.4A et 16.9

Evolution du contexte de la mesure 4.1

Le nombre d'exploitants agricoles est en diminution continue même si la tendance semble enfin se stabiliser (mais sera à confirmer les prochaines années). La Wallonie fait en effet face à une difficulté de renouvellement de ceux-ci, notamment parce que le revenu agricole est faible. La valeur ajoutée nette au niveau de l'exploitation, même si elle peut varier d'une année sur l'autre, reste relativement faible. Le secteur de la viande bovine enregistre un léger regain depuis 2020 mais insuffisant pour compenser la hausse des coûts d'alimentation. Des questions se posent quant à la viabilité de ces exploitations en crise depuis de nombreuses années et en raison d'une population de moins en moins consommatrice de viande bovine, surtout les pièces plus nobles. La dépendance vis-à-vis des aides de la PAC reste importante notamment pour le secteur de la viande bovine dans lequel leur part dans le revenu du travail par UT dépasse largement les 90%.

Les sécheresses exceptionnelles rencontrées ces dernières années ont également eu des effets non négligeables sur les différentes activités agricoles et donc les marchés. De même, des gels tardifs surviennent régulièrement ces dernières années et impactent le secteur des fruits. À côté des problématiques climatiques, viennent s'ajouter les crises (COVID, guerre) qui impactent fortement tous les marchés mondiaux. Enfin, les agriculteurs sont aussi soumis aux contraintes réglementaires leur imposant des (re)mises aux normes de leur exploitation.

Dans ce contexte difficile, les aides aux investissements restent essentielles et contribuent à l'obtention de gains de compétitivité via une réduction des coûts de production (grâce aux économies d'échelle ou à des modes de production plus économes en ressources), ou via l'amélioration des conditions de travail. Elles permettent également aux exploitations de développer plus facilement de nouvelles productions afin de diversifier et d'étoffer leurs revenus.

Evolution du contexte de la mesure 6.1

Le nombre d'exploitations agricoles en Wallonie diminue d'année en année. En 2020, on rapporte que 68% des exploitants wallons ont 50 ans et plus et que seuls 22% d'entre eux ont un successeur (Source : Fiche « population active », état de l'agriculture wallonne, 07 septembre 2022, SPF Economie et SPW ARNE). De même, on constate une évolution des exploitations vers des structures de plus en plus grandes et au capital de plus en plus important. La preuve en est avec la répartition des exploitations par taille décrite auparavant. De plus, les prix du foncier ne cessent de grimper en flèche alors que le prix des produits agricoles n'en finit plus de fluctuer, et le plus souvent à la baisse. Les capitaux engagés par les exploitants restent relativement élevés avec des crédits généralement longs (+ de 15 ans).

Enfin, les différentes crises subies et décrites en mesure 4.1 n'améliorent pas la situation. Il est dès lors difficile pour les jeunes souhaitant s'investir dans le milieu agricole d'acquérir des terres et du matériel tout en prévoyant un projet dans un contexte futur incertain.

Face à ces constats, la reprise d'une exploitation est déjà un défi, alors que dire d'une réelle création d'exploitation. L'aide à l'installation reste essentielle, voire primordiale, dans la manière dont le jeune va reprendre l'exploitation. Elle va permettre d'accélérer la reprise de l'exploitation, d'améliorer sa viabilité ainsi que sa trésorerie. Pour la prochaine PAC, l'ouverture de l'aide aux indépendants complémentaires et l'évolution des exigences liées au plan d'entreprise devraient booster le nombre d'installations en agriculture.

Evolution du contexte de la mesure 11

Fin 2023, la superficie sous contrôle des organismes de certification (maintien et conversion) couvre 92.375 ha (93.526ha en 2022) en Wallonie, soit 12,5% de la SAU totale wallonne ou un hectare agricole wallon sur 8. Pour la première fois depuis 2003, le nombre de fermes bio et la superficie bio ont légèrement baissé en Wallonie (-1,2% par rapport à 2022). Les raisons sont multiples mais la principale est la baisse des demandes pour les produits bio en 2022-2023. Parmi les superficies sous contrôle, 7 % sont dans leur période de conversion vers l'agriculture biologique.

En ce qui concerne le nombre d'exploitations, elles sont 2.014 au 31 décembre 2023 (soit une diminution de 10 fermes par rapport à 2022) à disposer d'une certification pour l'agriculture biologique, ce qui représente 16 % des exploitations wallonnes (presqu'une exploitation sur 6). En 10 ans, un peu moins de 1.000 fermes se sont lancées dans l'agriculture biologique. La surface agricole moyenne d'une ferme biologique en Wallonie est de 45,9 ha, soit 12 ha de moins que la moyenne wallonne (58,3ha).

La part de marché des produits bio au sein du marché wallon est stable en 2023 (5,1%) par rapport à 2022 (5%). Elle est moindre qu'en 2021 (5,4%) et est revenue à son niveau de 2018. Au niveau belge, cette part de marché des produits bio augmente à 4% (3,7% en 2022). Cette augmentation est à nuancer, car la méthodologie de collecte de données (débutée en 2022 et dont l'effet progressif est surtout visible en 2023) est modifiée. Ce changement qui a pour but d'obtenir des données toujours plus proches de la réalité entraîne une surestimation de la croissance de la consommation des produits frais bio et une exagération de la diminution de la part de marché des produits frais non bio en 2023 par rapport aux années précédentes. La Wallonie reste à un niveau supérieur par rapport à l'ensemble du territoire belge. Seules les viandes, le pain et les charcuteries ont vu leur part de marché augmenter en 2023 de 1,8%, 0,5% et 0,6% respectivement. Toutes les autres catégories sont en baisse.

Le paysage bio en Wallonie est très largement dominé par les prairies qui représentent 71,8% (73% en 2022 et 2021, 74,2% en 2020) des surfaces en mode biologique en 2023. La majorité des prairies bio (maintien et conversion) sont des prairies permanentes (89%). Ceci traduit probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire ces surfaces en mode de production biologique et donc de s'adapter au cahier des charges bio mais également par le grand nombre d'élevages bovins certifiés BIO mais aussi la spécificité du mode d'élevage biologique qui demande une surface importante de prairie par animal pour assurer l'autonomie fourragère des fermes. Cependant, la proportion de prairies diminue depuis 2011 (elle était de 86% en 2011) et une diminution des surfaces de prairies est constatée (-2,3% entre 2022 et 2023).

Les grandes cultures bio ont légèrement progressé en 2023 (+0,7%), mais moins qu'entre 2020 et 2021 (+6%). Cette stabilité s'explique par une demande en bio nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi pour répondre à la demande du marché alimentaire bio, stable ou en baisse par rapport à 2021. Elles représentent désormais 22% des surfaces sous-contrôle bio.

48% des grandes cultures bio sont des céréales, 30% des cultures en mélange (mélanges céréales-légumineuses essentiellement) et 11% des cultures fourragères. Les 11% restants sont des cultures de pommes de terre, oléagineux, protéagineux et autres cultures industrielles.

Les cultures fruitières continuent leur croissance importante par rapport à 2022 (+15 % ou 120 ha). On observe un intérêt grandissant pour les vergers hautes tiges, utilisés comme diversification des exploitations et/ou comme aménagement de parcours et de prairies. L'augmentation de ce type de

culture fait suite à l'importante demande des entreprises agro-alimentaires et des consommateurs belges.

Pour la première fois depuis 2011, les cultures de légumes ont diminué en 2023 de 248 ha (-9%) par rapport à 2022. Le marché défavorable (diminution de la demande, stagnation ou faible élévation des prix, contrainte d'emballage dans les grandes surfaces...) est la raison principale. L'augmentation des coûts d'électricité, et donc de stockage des légumes de garde, fait que les producteurs ont préféré cultiver des aliments peu périssables et dont la conservation est moins énergivore (comme les céréales). L'augmentation des coûts de main d'œuvre, à la suite de la forte indexation des salaires, réduit la rentabilité des cultures qui requièrent beaucoup d'heures de désherbage (comme les carottes, poireaux, potimarrons...). Les épisodes de sécheresse mettent en péril les rendements lorsque les producteurs ne sont pas équipés de système d'irrigation ; ceux-ci préfèrent alors d'autres cultures que les légumes, moins sujettes au stress hydrique. 438 producteurs bio wallons ont cultivé des légumes bio (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant de moins d'un are à plus de 100 ha. La Wallonie a perdu 43 producteurs de légumes bio en 2023 par rapport à 2022.

La culture de protéagineux et la culture d'oléagineux ont toutes deux augmenté (de respectivement 9% et 39%). La guerre en Ukraine a accéléré la progression de ces cultures. La production de pommes de terre bio a augmenté de 7% entre 2022 et 2023 (les superficies de pommes de terre bio fluctuent d'une année à l'autre selon l'intérêt des producteurs pour cette spéculation et pas toujours selon le marché).

(sources : « Les chiffres du BIO 2023 », BIOWALLONIE)

Le « Plan bio 2030 », plan de développement de la production biologique en Wallonie, a été lancé en 2021. Il spécifie les objectifs stratégiques et opérationnels à l'horizon 2030 afin d'encadrer et de développer le mode de production biologique en Wallonie. Il est composé de 9 leviers et 32 actions. Les objectifs ambitieux à atteindre en 2030 sont les suivants : 4.720 exploitations bio, 1.490 entreprises de transformation bio, 14,9% de part de marché des produits alimentaires biologiques.

Evolution du contexte de la mesure 6.4A

Pour faire face aux crises successives ne garantissant plus les prix des productions agricoles, les exploitations se doivent de diversifier leurs activités afin de créer de nouvelles sources de revenu indépendantes de l'évolution des prix des marchés agricoles ou pour produire des produits à plus haute valeur ajoutée. Force est de constater que cette diversification peut comporter une réorientation importante de l'exploitation avec un montant d'investissement non négligeable, ce qui peut freiner les exploitants wallons dont la moyenne d'âge est plus proche de la retraite.

Evolution du contexte de la mesure 16.9

Dans le cadre des activités du Réseau wallon de Développement rural, les opérateurs de la mesure se sont structurés dans un réseau pour partager à la fois des outils liés à la mise en œuvre de ce type de projet et leur expérience de terrain tant avec les accueillants que les publics cibles. A également été associé à ces travaux, l'asbl Accueil Champêtre en Wallonie qui accompagne les agriculteurs dans des activités de diversification de leur exploitation.

Ces différentes actions de "réseautage" ont ainsi permis de nombreuses avancées en matière d'accueil social au niveau de la structuration et de la pérennisation de ce secteur d'activité. D'une part, il y a eu la reconnaissance de l'accueil social en milieu rural comme une activité de diversification agricole à part entière avec la modification du Code wallon de l'Agriculture, et, d'autre part, un dispositif d'accréditation des services d'accompagnement à l'accueil social rural et des structures d'accueil social

rural via un arrêté du Gouvernement wallon s'est mis en place. Néanmoins, la révision de l'Arrêté en cours, afin de permettre son application, n'est plus à l'ordre du jour en l'absence de budget wallon disponible suffisant pour permettre le déploiement d'une telle politique sur le territoire de la Wallonie. Cette reconnaissance devait permettre à terme de soutenir financièrement les investissements qui seraient nécessaires dans les exploitations agricoles pour l'accueil à la ferme et de faire reconnaître ces activités comme des « activités de soins » pouvant élargir à une intervention de la sécurité sociale.

La crise sanitaire a eu un impact sur l'organisation des activités de la mesure. Le premier confinement a vu l'arrêt total de celles-ci pendant quelques semaines, mais les éducateurs ont réussi à proposer des activités alternatives. Lors de la reprise, les projets ont adopté des procédures leur permettant de continuer leurs activités et seuls quelques projets ont connu une baisse de leurs activités. En 2021, pour permettre la continuité des activités dans le contexte de la pandémie, des mesures de sécurité ont été mises en place. Celles-ci ont été vécues comme contraignantes par certains opérateurs, cependant, fin 2021, plus d'un an après la reprise des activités, la plupart des opérateurs constataient un intérêt croissant ainsi que des demandes en hausse constante pour les activités d'agriculture sociale.

Suite à la succession des indexations de salaire au cours de 2021 et 2022, les budgets pluriannuels déposés par les opérateurs dans le courant du 1er semestre 2021 pour les années 2022-23 sont difficiles à tenir, avec comme conséquence de ne pas avoir suffisamment de moyens pour mener des actions jusqu'au terme prévu du 31 décembre 2023 (les projets contiennent une grande part de dépenses de personnel).